

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC».

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission des travaux et des constructions s'est penchée sur la motion M-921 à quatre reprises, soit les 25 avril, 2, 16 et 23 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances sont assurées par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la patinoire des Vernets, malgré de nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC);
- la mise en péril à moyen terme du GSHC en l'absence de construction d'une nouvelle infrastructure;
- l'absence de projet de construction d'une nouvelle patinoire dans le plan financier d'investissement (PFI) et l'absence de projet du Conseil administratif;
- que l'engouement populaire suscité par le hockey professionnel doit amener la Ville à mettre des infrastructures fonctionnelles à la disposition du GSHC;
- que la possibilité d'un partenariat public-privé pour la construction de cette nouvelle patinoire ainsi que son inscription au PFI permettraient de trouver un financement rapidement;
- que l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey doit se matérialiser par des actes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire au plan financier d'investissement, dans la catégorie des projets actifs, la construction d'une nouvelle patinoire à destination du hockey professionnel en vue d'une réalisation d'ici à 2016;
- de procéder aux arbitrages nécessaires permettant le financement et la réalisation de celle-ci, par exemple en remplacement du projet BAT SPO 050.012.54 ou 050.065.04;

- de proposer un partenariat public-privé pour son financement, par exemple via la construction d'un parking souterrain adjacent au projet;
- de déposer un crédit d'étude pour cette nouvelle infrastructure avant la premier semestre 2011;
- de se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club, en tant que principal utilisateur de la future infrastructure, lors de l'élaboration tant du crédit d'étude que du crédit de réalisation.

Séance du 25 avril 2012

Audition de M. Brandt, motionnaire

M. Brandt observe que la motion M-921 n'est plus que partiellement pertinente depuis que le Canton, la Ville et le Genève Servette Hockey Club (GSHC) se sont accordés pour construire une nouvelle patinoire sur le site de Trèfle-Blanc, dans la commune de Lancy. En tant que motionnaire, M. Brandt ne veut pas d'un projet concurrent à celui proposé par les trois partenaires. Il estime, d'autre part, que la patinoire des Vernets, malgré les nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le GSHC.

Il propose d'amender le texte de la motion en remplaçant les invites actuelles par cette invite unique: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire».

Les raisons de sa proposition sont les suivantes: la première invite a été concrétisée et la deuxième invite n'est plus d'actualité car les projets mentionnés sont inscrits dans les projets non-planifiés. Il n'est donc pas nécessaire de faire des arbitrages financiers. La troisième invite est encore actuelle, mais le type de financement dépendra du projet lui-même, alors que seul le site est connu jusqu'à présent. La quatrième invite est trop précise par rapport aux informations dont on dispose actuellement, mais il est vrai que des informations fraîches sur l'avancement du projet pourraient être fournies au cours d'éventuelles auditions. Enfin, la cinquième invite est reprise dans la proposition d'invite unique. Les considérants eux sont toujours d'actualité. En gardant cette motion à l'étude, la commission se donne la possibilité de garder le pied dans la porte et de poser des questions utiles à l'avancement du dossier.

Question des commissaires

N'est-il pas gênant de voter une invite qui désigne un lieu situé hors de nos frontières et le traitement de cette question n'incombe-t-il pas en premier lieu au

Canton et à la commune de Lancy? A quel point, la Ville est engagé aujourd'hui dans ce dossier?

M. Brandt s'étonne qu'on doute de la légitimité du Conseil municipal pour parler du site retenu pour la nouvelle patinoire, alors qu'il s'est déjà prononcé sur d'autres infrastructures situées hors de sa juridiction, telles que le chemin de fer Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la Maison de la danse à Lancy.

Il partage ensuite, avec la commission, les informations qui sont en sa possession. Suite au choix du groupe constitué par le Canton, la Ville et le GSHC en faveur du site du Trèfle-Blanc, une société a été mandatée pour définir la jauge et la qualité du nouvel équipement. Il s'agira notamment de préciser si la patinoire sera seulement réservée au hockey ou aussi à d'autres pratiques sportives sur glace. Le mandat prévoit aussi une réflexion sur les équipements qu'il conviendra d'installer autour de la nouvelle infrastructure. Les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates ont déjà formulé des demandes. Le plan financier sera précisé lorsque le projet sera plus concret, mais on sait déjà que les collectivités souhaitent que le financement soit public et privé.

Comme manifestement tout le monde n'est pas au même niveau d'information, la commission propose d'auditionner MM. Kanaan et Paganì qui sont à même d'être questionnés sur les partenariats et les sommes d'investissement que le Canton et les communes concernées devront engager.

Séance du 2 mai 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département

M. Kanaan rappelle que, depuis le dépôt de la motion M-921, le Canton, la Ville et le GSHC ont signé, en juin 2010, un accord portant sur le désendettement du club, sur les jeunes de Genève Avenir et sur le principe de construire une nouvelle patinoire.

Dans sa première phase, l'étude des lieux possibles pour son emplacement s'est concentrée sur les Vernets, avec le scénario de sa conservation ou de sa démolition-reconstruction, et sur le site du Trèfle-Blanc. M. Kanaan explique avoir pris acte à contre-cœur de l'abandon des Vernets où les possibilités de développements sont moins favorables qu'au Trèfle-Blanc. De plus, dans la perspective d'en confier la gestion au GSHC, les Vernets auraient perdu en polyvalence.

Le deuxième scénario, celui de la construction d'une nouvelle patinoire à côté de l'actuelle, se heurte au problème du manque de place. A la suite du choix du Trèfle-Blanc, le principe d'un partenariat public-privé a été validé, mais le prin-

cipe seulement. Le club souhaiterait gérer le lieu, mais cela poserait de nouveau la question de sa polyvalence. M. Kanaan explique qu'une étude de faisabilité, qui porte sur l'architecture, le financement des investissements et l'exploitation, est en cours et devrait être achevée en juillet prochain. Il précise que l'étude en question, dont le coût de 400 000 francs est cofinancée par le GSHC qui prend en charge 300 000 francs, et par le Canton et la Ville qui se partagent le solde à 50/50.

Question des commissaires

Est-ce que le GSHC participerait de manière majoritaire au financement des investissements s'il obtenait la majorité dans l'exploitation de la nouvelle patinoire?

C'est là l'un des sujets sensibles qu'il faudra discuter lorsque l'étude de faisabilité sera achevée.

Qu'est-ce qui justifierait que la Ville investisse dans le financement de la nouvelle patinoire, un équipement qui serait pourtant situé hors du territoire de la commune?

La Ville ne s'est encore engagée à rien. Elle participe cependant à l'étude afin de pouvoir être présente dans la réflexion stratégique. Il convient de signaler que la Ville détient les centres sportifs du Bois-des-Frères et de Vessy. Le débat sur la participation de la Ville à cet investissement serait pertinent si la gestion de la nouvelle patinoire était privatisée.

Séance du 16 mai 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

Sur la question de la répartition de l'investissement financier des trois acteurs principaux de la nouvelle patinoire, M. Pagani répond que, pour l'instant, le seul investissement commun concerne l'étude de faisabilité. Quant à la commune de Lancy, elle a fait valoir ses besoins avant de valider le lancement de l'étude.

Sur les efforts consentis par la Ville pour rénover la patinoire des Vernets et en faire un outil agréable au GSHC, M. Pagani explique que, sauf les loges VIP installées sur le côté Voirie, les investissements, par exemple aménager la zone *lounge*, se révèlent utiles. Il explique encore que le site du Trèfle-Blanc est le seul choix valable pour maintenir l'ancienne patinoire et pour augmenter la surface disponible pour la pratique de sports sur glace. Quant à la participation financière

de la Ville à la nouvelle infrastructure, M. Pagani explique qu'il faudra en discuter lorsque le temps sera venu. Aujourd'hui, la clé de répartition décidée pour l'étude de faisabilité ne préfigure pas la clé de répartition des investissements de construction. Rien n'est décidé sur le plan financier tant que l'étude de faisabilité n'est pas rendue.

Séance du 23 mai 2012

Votes

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, l'amendement, remplaçant l'ensemble des invites de la motion M-921, ainsi rédigé: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire». Cet amendement est approuvé à l'unanimité des commissaires présents.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la motion M-921 amendée, qui est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire.